

UN LIBRARY

OCT 22 1980



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.5/35/L.10/Rev.1

21 octobre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 96 de l'ordre du jour

PLAN DES CONFERENCES : RAPPORT DU COMITE DES CONFERENCES

Projets d'amendements au projet de résolution recommandé
par le Comité des conférences (A/35/32, par. 70,
recommandation 5)

Note du Président

Le Président de la Cinquième Commission transmet à la Commission pour examen les projets d'amendements ci-après au projet de résolution recommandé par le Comité des conférences (A/35/32, par. 70, recommandation 5). Ces projets d'amendements sont le fruit de consultations officieuses entre des délégations intéressées.

1. Supprimer l'alinéa du préambule du projet de résolution.
2. Modifier comme suit le texte du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution :

"Invite les Etats Membres et les organes de l'Organisation des Nations Unies à s'assurer, lorsqu'ils envisagent de convoquer une conférence spéciale, que les objectifs de la conférence éventuelle n'ont pas été atteints et qu'ils ne pourraient pas être réalisés dans des délais raisonnables par l'intermédiaire des mécanismes intergouvernementaux existants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées."
